

LIGNES DIRECTRICES

Les objectifs, principes et lignes directrices fixés dans ce concept de développement lient INSOS et ses membres. Ces documents lient INSOS, respectivement les membres, dans les domaines qui les concernent.

1. INSOS est l'Union au plan national suisse d'institutions pour les personnes handicapées à l'issue de la scolarité.

Principes

INSOS a pour membres tous les supports juridiques qui représentent les institutions pour personnes handicapées, aux termes de la loi sur l'AI.

INSOS élabore des exigences de qualité pour les prestations offertes par les membres.

INSOS promulgue des règlements qui engagent les membres et en contrôle l'application.

INSOS représente les intérêts de ses membres, encourage la collaboration et soutient ses membres par diverses prestations de service.

INSOS respecte dans ses activités et ses structures les diverses cultures et régions de ses membres.

Mise en application

Les membres d'INSOS sont des supports juridiques qui, dans le cadre de l'art. 73 et 74 LAI, dirigent des centres de formation et de réadaptation, des ateliers protégés, des homes, des ateliers d'occupation et des centres de jour ainsi que des offres d'accompagnement et de loisirs.

Les membres sont représentés par des personnes appartenant à la direction des institutions. En outre, les responsables des domaines particuliers des institutions participent aux commissions spécialisées. L'activité politique est assurée également par des bénévoles appartenant aux organes directeurs des membres.

INSOS fait dépendre l'acceptation d'un membre de critères de qualité qu'elle détermine, lesquels peuvent aussi compléter les conditions de reconnaissance par l'AI.

INSOS coopère avec d'autres organisations et institutions qui proposent des prestations identiques ou similaires (telles que possibilités de travail ou d'occupation) à d'autres groupes cibles (notamment les chômeurs). INSOS met à leur disposition certaines prestations de service contre paiement ou développe avec elles des offres dans l'intérêt de ses membres.

INSOS garantit la participation des membres de toutes les régions linguistiques dans ses activités nationales.

2. INSOS et ses membres s'inspirent de principes éthiques pour concevoir et organiser les prestations de service DESTINEES aux personnes handicapées.

Principes

INSOS et ses membres s'emploient à promouvoir l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées. Les prestations des institutions sont considérées comme des moyens pour parvenir à ce but.

Les personnes handicapées disposent des prestations des institutions en qualité de clients et clientes, et elles aménagent leur cadre de vie en partenariat avec les collaborateurs et collaboratrices professionnels. Dans les prestations qui leur sont offertes, les droits fondamentaux et individuels des personnes handicapées, ainsi que leurs besoins, sont prioritaires.

INSOS encourage une exécution de qualité et répondant à des critères économiques des tâches confiées à ses membres par l'Etat et la société.

INSOS et ses membres s'emploient à ce que les collaborateurs et collaboratrices des institutions disposent de compétences humaines et professionnelles pour travailler auprès des personnes handicapées

Mise en application

INSOS et ses membres soutiennent les efforts visant à promouvoir l'égalité des personnes handicapées devant la loi et dans la société.

INSOS et ses membres soutiennent le principe du droit des personnes handicapées à un habitat et à un genre de vie adaptés à leurs besoins, déterminés par les personnes elles-mêmes, ainsi qu'à une activité significative et rémunérée selon leurs capacités.

INSOS et ses membres s'emploient à ce que soit garanti, également par les personnes handicapées, le libre choix des places d'habitat et de travail dans toute la Suisse.

INSOS oeuvre contre l'emploi abusif des personnes handicapées dans les relations publiques, la recherche de fonds ou la vente de produits et de services.

INSOS entretient une collaboration en tant que partenaire avec les organisations qui représentent les intérêts des personnes handicapées.

INSOS s'emploie à promouvoir un programme de formation large et varié, ayant pour but la qualification des collaborateurs et des collaboratrices au niveau professionnel et humain, et tenant compte des besoins particuliers des institutions.

3. INSOS exerce une influence sur les décisions politiques et les activités des pouvoirs publics. En cela, INSOS représente en premier lieu les intérêts de ses membres.

Principes

INSOS représente les intérêts de ses membres aux niveaux national, régional et cantonal auprès des autorités, des personnalités politiques et autres milieux. Elle se profile en tant que leur interlocuteur compétent.

INSOS se fixe comme but, d'orienter ses membres sur le plan des conditions-cadre légales et également dans l'assurance du financement.

INSOS renforce ses positions politiques par les relations publiques, également en collaboration avec d'autres organisations et fédérations.

INSOS soutient d'autres organisations en matière de représentation d'intérêt et de relations publiques par des actions communes en faveur des personnes handicapées.

Mise en application

INSOS réalise ses tâches politiques au moyen de relations personnelles, de négociations et de son engagement dans les instances administratives et autres.

Afin de renforcer son influence, INSOS siège dans des organisations faîtières.

INSOS encourage ses membres dans leurs efforts pour cultiver activement les relations publiques, se présenter et se placer dans leur environnement face aux médias et à la société.

4. INSOS encourage et soutient ses membres et leurs collaborateurs ET collaboratrices par des prestations de service modernes, ciblées et répondant efficacement aux besoins.

Principes

INSOS concentre ses forces sur des prestations de service axées sur les besoins spécifiques des institutions pour personnes handicapées.

INSOS fournit ces services elle-même ou en coopération avec d'autres organisations.

INSOS est active en priorité dans les domaines de l'information, du conseil ainsi que de la formation continue et du perfectionnement.

INSOS élabore des bases théoriques pour le développement des champs d'activité (tâches) et l'amélioration de la qualité des prestations fournies par ses institutions-membres.

INSOS encourage les échanges d'expériences et une collaboration loyale entre ses membres.

Mise en application

En Suisse alémanique, INSOS gère avec agogis le Centre de formation continue dans le secteur du handicap qui offre également des conseils et élabore des idées et des projets. Le Centre se profile comme un secteur de prestations de service de l'union.

Dans les autres régions linguistiques, une offre similaire sera mise en place en coopération avec d'autres organisations.

INSOS conseille ses membres, surtout en matière de financement et de gestion et sur les questions légales. Pour le conseil dans d'autres domaines, INSOS met ses membres en rapport avec des spécialistes externes.

INSOS produit des documents de base dans les domaines suivants:

- a) formes de prestations de service offertes aux personnes handicapées
- b) instruments et méthodes de gestion et de management.

INSOS s'engage à faire de l'information sous une forme adéquate.

INSOS soutient ses membres dans le domaine du marketing des produits et services vendus à des tiers. Dans la prospection du marché, INSOS effectue du travail conceptuel (par ex. analyses de marché, concepts) et s'acquiesse de tâches générales de promotion (par ex. publicité d'image, promotion de vente). La recherche de commandes et de contrats ainsi que leur exécution sont du ressort des membres.

5. INSOS agit en fonction de l'avenir, de manière rationnelle et dans le cadre d'une organisation efficace.

Principes

INSOS reconnaît à temps les défis futurs pour la branche et l'Union et met au point des solutions d'avenir appropriées. Elle dispose à cet effet des instruments de gestion nécessaires.

INSOS s'appuie dans son travail sur l'engagement bénévole de ses membres. Ceux-ci apportent leurs connaissances et leur expérience, décident des questions essentielles et déterminent la politique et la stratégie de l'Union.

INSOS organise ses structures selon des critères de transparence et d'efficacité lui permettant d'agir. Elle précise clairement les compétences des organes et garantit le droit démocratique de ses membres.

INSOS crée des structures décentralisées au niveau de la région et du canton, facilitant une action proche des membres et la représentation politique de leurs intérêts. Ces structures de base encouragent la réflexion et la prise de décision dans des domaines intéressant l'ensemble de l'Union.

INSOS institue au niveau national des commissions spécialisées pour certains groupes de membres (selon les formes de handicap et le genre d'offre). Ces commissions encouragent la réflexion et la prise de décision dans des domaines spécialisés, en collaboration avec les groupes spécialisés régionaux.

INSOS dispose d'une direction qui gère et soutient les organes, commissions et groupes décentralisés, fournit des prestations de service et représente à l'extérieur l'Union et ses membres.

INSOS réunit les moyens financiers nécessaires à l'accomplissement de ses tâches, par les contributions de ses membres et des pouvoirs publics, par la vente de services et grâce au sponsoring. Elle utilise ces fonds en fonction des priorités et de manière efficace et économique.

INSOS complète son potentiel de services en travaillant en collaboration étroite avec d'autres fédérations.

Mise en application

INSOS suit des principes d'efficacité et de qualité en matière de gestion de fédération. L'union dispose des instruments de direction nécessaires en ce qui concerne la détermination des objectifs, la planification et le controlling. Elle veille à faire régner une solide image de marque.

INSOS rend le travail de milice attractif. Pour les organes de direction et les commissions, l'union souhaite avoir les meilleurs représentants possibles de ses membres.

Dans les statuts et les règlements, INSOS veille à la transparence en matière de compétences, de procédures et de distribution des tâches, ainsi qu'à la coopération entre les structures décentralisées. INSOS porte une attention particulière à la communication et la coordination entre les régions linguistiques.

INSOS veille à ce que la direction de l'union dispose de collaborateurs et de collaboratrices qualifiés ayant les capacités nécessaires pour remplir leurs tâches. Le développement et la motivation de ses collaborateurs et collaboratrices sont réalisés par une direction participative, l'octroi de marges d'action, des possibilités de perfectionnement, ainsi que des conditions progressistes d'engagement de travail.

INSOS réunit et utilise ses fonds selon des critères précis. Les contributions des membres et des pouvoirs publics couvrent les prestations fournies pour la collectivité des membres. Les cotisations des membres sont échelonnées selon la dimension des institutions. Des contributions de sponsors sont recherchées pour le financement de projets.

Les prestations de service individuelles, qui dépassent une certaine quantité de travail, doivent être facturées à des prix couvrant le frais. Il en est de même des mesures qui entraînent des avantages financiers individuels pour des membres. Les non-membres paient des prix plus élevés que les membres.